

Accords, Négociations, ... : Intérêts personnel au détriment du personnel !?

L'accord d'accompagnement de l'évolution des activités traitement au Courrier a été signé par les fédérations syndicales CFDT, FO, CFE-CGC - CFTC et l'UNSA le 24 février 2023 Cet accord, directement lié aux réorganisations dans les PICs, n'est pas que pécuniaire, il va impacter plusieurs agents dans leurs vies privées/professionnelles ! RDSL, plénières/bilatérales, SUD PTT revendique pour l'ensemble du personnel de la PIC MPA.



BIEN ÊTRE AU TRAVAIL ?

Le 24 février 2023, La Poste et les fédérations syndicales CFDT, FO, OSONS L'AVENIR (CFE-CGC et CFTC) et l'UNSA ont signé "l'accord d'accompagnement de l'évolution des activités traitement au Courrier", qui sous prétexte de nouvelles compétences et d'évolution professionnelle, va au contraire niveler les fonctions des agents par le bas (En fait une polyvalence généralisée). On nous promet 20 % de I.2 et 80 % de I.3, pourquoi n'avoir pas supprimé le I.2 et positionné les nouveaux entrant-e-s en I.3 dans les PICs ?! En même temps, La Poste affirme que les activités en PIC évoluent mais s'assoie sur la reconnaissance professionnelle des agents de classe II (En 2021, le projet de la DRIC était de 49 % et les statistiques de la DRIC en 2018 faisaient alors apparaître 45 % !). **Conclusion, avec 46 %, rien pour la reconnaissance du personnel !**



REVENDIQUE POUR LES CLASSIFICATIONS :

- Le **II.1** grade de base pour les agents de production
- Le **II.3** pour les pilotes de production
- Le **III.3** pour les encadrant-e-s

► LA POSTE FAIT LE CHOIX DE PASSER EN FORCE !

Un autre paragraphe dans cet accord et pas le moindre, La Poste affiche clairement sa volonté de "mutation d'office" d'un personnel qu'elle ne désire plus ! En transférant des activités de nuit en jour, La Poste fait le choix de supprimer un personnel qui était compétent hier (Pour certains des années !) et incompetent aujourd'hui. **Rien ne justifie et surtout empêche de pouvoir continuer à faire ce que nous faisons depuis des années, à savoir traiter du trafic de jour dans des services de nuit ou de demi-nuit.**

Pour justifier ces mutations, nos directions mettent en avant qu'il y aurait obligation de reclasser en jour des collègues atteints d'inaptitude. **Il faudrait presque dire merci ?...**

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudpimpa

Or le vrai sujet, ce n'est pas l'état de santé de certains agents qui justifient leur reclassement mais bien le fait qu'on leur enlève leur travail !

► **SUD PTT refuse que nos collègues soient mutés sur des horaires incompatibles avec leur vie privée. Nos horaires, c'est notre quotidien, notre vie de tous les jours !**

DISCUSSIONS, NÉGOCIATIONS À LA PIC MPA

SUD PTT, mandaté par la majorité du personnel, participe depuis le début aux instances. Que ce soit en RDSL, plénières/bilatérales, SUD PTT apporte les doléances et des revendications légitimes pour l'ensemble du personnel de la PIC MPA.

► **PROPOSITION DE LA DIRECTION DES RYTHMES ET HORAIRES DE TRAVAIL (NON DÉFINITIFS) :**

- **Brigade du matin**, pas de modifications d'horaires, avec un rythme de travail sur 2 semaines (contre 3 actuellement) et 1 samedi travaillé sur 2 (contre 2 sur 3 actuellement).
- **Brigade Mixte**, prise de service retardée de 30 minutes, sur un cycle de 3 semaines (contre 4 actuellement) et 1 samedi travaillé sur 3 (contre 1 sur 2 actuellement).
- **Brigade de soirée**, pas de modifications d'horaires en semaine, avec 1 samedi travaillé sur 4 (contre 1 sur 3 actuellement) et fin à 21h00 les samedis.
- **Brigade 4S**, maintien d'un horaire sur 4 jours avec un rythme de travail sur 1 semaine (contre 4 actuellement) et repos tous les mercredis et jeudis.
- **Brigade de nuit**, pas de modifications d'horaires et de rythme de travail.
- **PPDC matin**, pas de modifications de rythme de travail avec une prise de service décalée de 15 minutes et une fin de service décalée de 20 minutes. Fin de service inchangé le jeudi afin de garder un temps commun avec l'équipe PPDC de l'après-midi.
- **PPDC après-midi**, pas de modifications d'horaires et de rythme de travail.
- **Création et mise en place d'une brigade demi-Nuit**, en fonction de l'évolution du schéma concentration de la DEX, avec un rythme de travail sur 1 semaine et tous les samedis et dimanches de repos.

➔ **LORS DU SCHÉMA-CIBLE, TRANSPORT, DISPERSION ET CONCENTRATION :**

- La direction souhaite la création d'un horaire de 17h00 à 23h44, complémentaire à la PPDC après-midi, afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités et de répondre au futur schéma transport concentration cible (schéma non défini à ce jour !).
- Pas de modification d'horaires pour la brigade de nuit au lundi 05 septembre 2023, mais une évolution vers une prise et une fin de service anticipées de 20 minutes lors de la mise en place du schéma dispersion transport cible (schéma non défini à ce jour !).

**SUD PTT NE FERA JAMAIS PASSER DES INTÉRÊTS
À TITRE PERSONNEL AU DÉTRIMENT DES
INTÉRÊTS ET REVENDICATIONS DU PERSONNEL !**



Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : sud13poste@orange.fr

Tél : 04.91.11.63.30

Site internet : www.sudptt13.org

Facebook : www.facebook.com/sudpicmpa

